

Avant-propos de l'Éditrice-en-chef

Sandrine Ampleman-Tremblay*

DOI: 10.26443/glsars.v2i1.244

J'ai été grandement honorée, en ma qualité de vice-présidente académique de l'association des étudiant.e.s en droit des cycles supérieurs (ci-après « GLSA »), de présider la 15^{ème} édition de la conférence de la GLSA et d'exercer le rôle d'éditrice-en-chef du présent volume de la Collection de recherche de la GLSA. La conférence de la GLSA est devenue un événement clé du calendrier des étudiants des cycles supérieurs à travers le monde, et a réuni avec succès – à distance et en personne – près de 50 participants. Nous avons reçu des propositions provenant de plus de vingt pays et de quarante institutions, et je suis très fière d'être témoin du développement et de l'internationalisation de cette conférence au fil des années.

La Collection de recherche de la GLSA, une publication post-conférence, est une nouvelle initiative. Guidée par le *leadership* de Mirosław Michał Sadowski, la première édition a vu le jour à l'Automne 2021, il y a presque exactement un an. La barre était très haute lorsque mes coéditeurs (Giusto Amedeo Boccheni et Michael Poon) et moi avons décidé de prendre le relais sur ce projet, mais j'espère que vous serez d'avis que ce volume remplit son double-objectif de partage de recherche juridique innovante dans le cadre d'une mission de formation juridique. Ce dernier élément est un composant essentiel tant de la conférence que de la publication. Chaque article a été présenté par un étudiant des cycles supérieurs ou par un jeune chercheur. Pour certains, la conférence était une première expérience de présentation académique, et la publication une première tentative de partage de leur travail dans un tel format. Encourager et conseiller nos participants est une mission que nous prenons très au sérieux. Une équipe dévouée d'étudiants du secondaires et d'anciens étudiants de McGill a revu chacune des propositions afin de fournir des retours critiques aux auteurs, créant l'occasion de les aider à renforcer leur argumentation et la structure des articles et, pour les étudiants de McGill, de perfectionner leurs capacités de critique et d'édition. Ainsi, je crois que ce travail de mentorat s'est révélé être un outil pédagogique réussi tant pour nos auteurs que pour l'équipe éditoriale. Le fait que de nombreuses personnes ayant participé à ces événements l'année dernière soient revenues ou nous aient recommandés auprès de leurs pairs est une preuve de ce succès. Je parle au nom de l'ensemble de la Collection de recherche

* VP académique de la GLSA (2021-2022), Éditrice-en-chef de la Collection de recherche de la GLSA.

de la GLSA lorsque j'exprime à quel point nous sommes fiers d'être l'une des seules collections d'actes de conférence au Canada à adopter une mission de formation juridique assistant les étudiants des cycles supérieurs et les jeunes chercheurs à porter leurs idées à travers le monde.

Thème et contenu

Depuis son édition 2019-2020, le thème de la conférence de la GLSA est défini par des références cinématographiques. En 2019-2020, le comité organisateur a proposé une conférence inspirée du film *Love Actually*, et présenté différents panels discutant des implications juridiques de la confiance et de l'intimité. Le comité 2020-2021 a ensuite organisé une conférence intitulée « *Law and the City* », en hommage à la fameuse série télé et aux films *Sex and the City*. Afin de maintenir l'esprit de cette nouvelle tradition cinématographique, la GLSA de la faculté de droit de l'Université McGill a annoncé à l'automne 2021 que la 15^{ème} édition de sa conférence annuelle serait inspirée du film *Adaptation* (2002). Cette conférence, intitulée « Adaptation (juridique) » s'est déroulée les 5 et 6 mai 2022 à l'Université McGill, à Montréal (Québec, Canada). Les participants étaient invités à débattre de l'adaptation juridique : un sujet qui revêt selon nous une importance particulière dans notre société.

En effet, l'évolution du droit dans divers contextes est depuis longtemps un objet d'intérêt de la part des théoriciens et des praticiens. Dans les mots de Montesquieu :

« les lois politiques et civiles de chaque Nation [...] doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très-grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi [...] au climat glacé, brûlant ou tempéré ; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur ; au genre de vie des peuples [...] elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir ; à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières » (Baron de Montesquieu, *De l'esprit des lois*).

Dans notre monde en évolution rapide, le droit doit également s'adapter aux nombreux défis imposés par les épidémies et les urgences, le développement technologique, le désordre écologique, l'incertitude politique, et bien d'autres choses. Que l'on considère le droit comme une cause ou un effet du changement social, l'adaptation juridique abonde à travers les juridictions et les époques. Les individus, les communautés, les institutions, les commerces et les États facilitent et résistent en permanence le changement du droit. L'adaptation juridique émerge ainsi comme un

phénomène mettant en jeu toute sortes d'acteurs, profondément entremêlé avec les lieux, les réseaux et les systèmes de pensée qui les réunissent.

Ce volume inclut certains des meilleurs articles présentés à la conférence de 2022. Nous avons divisé cette revue en trois parties, reflétant les trois événements tenus lors de la conférence de 2022 : la conférence générale, le Séminaire Doctoral en Droit International du Doyen Maxwell & Isle Cohen, et le Séminaire de la banque Scotia pour contrer le racisme et promouvoir la diversité et l'inclusion.

Le thème de cette année était particulièrement propice à la recherche novatrice. Le sujet de l'adaptation juridique, développé sous un angle de justice sociale visant à adapter le droit aux besoins de la société, a sans aucun doute pris, comme le montrera ce volume, des directions que nous n'avions pas anticipées. J'ai été surprise, et ravie, d'éditer des articles démontrant que la recherche juridique peut être l'occasion d'encourager la créativité, et de s'étendre au-delà des domaines juridiques traditionnels. Je vous invite à lire chacun des articles ainsi que l'introduction écrite avec la collaboration de deux coéditeurs exceptionnels, qui ont pris le temps nous seulement de résumer le travail publié dans cette seconde édition, mais également de montrer comment les articles forment, ensemble, une entité qui mérite d'être lue pour comprendre la pluralité du concept d'adaptation juridique.

Le volume s'ouvre sur les articles présentés à la conférence générale, l'un des trois événements organisés lors de la conférence. Les auteurs ont abordé l'adaptation juridique à travers différents angles, s'inspirant notamment de l'environnement et du milieu naturel. Par exemple, Marie Desaulles envisage l'utilisation de contentieux stratégiques dans le domaine du changement climatique comme un moyen efficace pour provoquer une évolution dans la réglementation. A cette fin, Desaulles se fonde sur un cas de la Cour européenne des droits de l'Homme pour illustrer le potentiel de la persuasion supranationale. Stefan-Michael Wedenig approche l'adaptation juridique différemment. Il utilise les alliances Air-Rail pour décrire les opportunités et les défis posés par ces nouveaux arrangements commerciaux et légaux, dans une perspective juridique et environnementale. Grace (Li) Tian, se servant de la théorie des jeux, examine les adaptations nécessaires pour que la Chine encadre efficacement l'énergie éolienne ainsi que les incitations/contrôles vis-à-vis de ses gouvernements régionaux. L'article de Debarati Pal évoque ensuite les problématiques liées à notre environnement lorsqu'elle soutient que les régimes nationaux et internationaux en Inde, en Chine et au Népal doivent dépasser les frontières afin de protéger efficacement le patrimoine culturel au sein des paysages sacrés. Mariangela Barletta s'éloigne de l'environnement et analyse l'adaptation juridique dans le contexte de la santé et de la

reproduction. Elle affirme que l'absence d'uniformité entre les législations de différentes juridictions, ainsi que le décalage entre le droit et l'état des avancées scientifiques en matière de reproduction, posent des questions éthiques, morales et juridiques. Barletta soutient que ces interrogations menaceront les droits des femmes tant qu'elles resteront sans réponse. Se tournant vers les réponses étatiques aux flux migratoires (parfois impulsés par les conditions environnementales), Eleonora Iannario envisage les politiques de naturalisation comme un programme de façonnage/sélection des citoyens idéaux, en se servant d'Israël comme une étude de cas importante en matière de tests relatifs à la linguistique et la connaissance de l'État. Paolo Galdenzi propose ensuite une voie pour adapter le droit international dans le but de promouvoir la culture à travers le domaine des droits de l'Homme. Les relations culturelles et les droits culturels, traités de manière éparsée par les instruments de droit international, seraient ainsi soutenus par un système de droit « dur » et de droit souple, au bénéfice des relations humaines et d'une entente mutuelle entre les États et les acteurs non-étatiques. Enfin, Hani El Debuch imagine et détaille les étapes essentielles nécessaires à l'adaptation du droit international humanitaire face aux défis d'un monde où les Acteurs Armés Non-étatiques (AANE) jouent un rôle de plus en plus important. L'auteur propose de définir ce pan du droit de manière pragmatique et par des références à la Convention de Genève, afin d'étendre l'application du droit international humanitaire aux AANE, et d'assurer son efficacité à travers une inclusivité institutionnelle et un engagement par des processus participatifs multilatéraux informels, comme le *backchanneling* ou la diplomatie humanitaire.

Cette vaste première partie est suivie par les articles présentés lors du Séminaire Doctoral en Droit International du Doyen Maxwell & Isle Cohen. Ce séminaire fondé en 2010 est nommé en l'honneur du Doyen Maxwell et d'Isle Cohen. Madame JoAnne Sulzenko, fille du couple, a généreusement accepté d'écrire un court poème pour introduire cette section du volume. Le poème « A form of transparency » est ensuite suivi par deux articles présentés lors du séminaire 2022, se concentrant tous deux sur des sujets d'adaptation juridique sur la scène internationale. L'adaptation juridique dans le contexte du droit international est d'abord traitée par Luter Atagher, qui décortique attentivement la façon dont le droit commercial international semble perpétuer et aggraver les atteintes à l'environnement. Les régimes commerciaux multilatéraux de l'OMC, souligne l'auteur, tendent constamment vers la libéralisation, et semblent particulièrement résistants à un ajustement systémique prenant en compte l'environnement. Pour autant, à travers l'angle du pluralisme, Atagher soutient que les rigidités du système peuvent être contournées et que l'évolution normative peut trouver sa source dans les négociations décentralisées entre les États-nations et les parties prenantes du commerce. Gianluigi Mastandrea Bonaviri, de son côté,

apporte un éclairage sur le sujet rarement évoqué du cinéma dans les zones de conflit. Il établit des liens entre plusieurs conventions de l'UNESCO, et explore de possibles interactions avec le droit international humanitaire. En utilisant l'adaptation comme une paire de ciseaux, il parvient ainsi à découper dans ces textes un espace pour le cinéma et ses expressions tangibles et intangibles. En se référant au conflit armé en cours en Ukraine, et en réfléchissant au témoignage du directeur artistique italien Sergio Iovino, l'auteur souligne l'importance de la cinématographie, non seulement pour préserver la culture, mais également pour encourager la paix et la joie là où nous en avons le plus besoin.

Enfin, la dernière partie présente les articles issus du Séminaire de la banque Scotia pour contrer le racisme et promouvoir la diversité et l'inclusion. Dans le cadre du Séminaire Scotiabank, l'adaptation est évoquée en tandem avec la stratégie de la traduction par Michael Poon, qui cherche à savoir comment elles peuvent combler l'écart entre la pédagogie juridique et non-juridique. L'auteur décrit, plus spécifiquement, comment les initiatives de diversité, équité et inclusion (DEI) peuvent être adaptées du contexte de la formation juridique à celui de l'enseignement et de l'entraînement des forces armées canadiennes (FACs). Poon plaide plus particulièrement en faveur d'études de cas et de simulations comme moyens d'intégrer des initiatives DEI au sein des régimes pédagogiques des FACs, tout en soulevant d'importantes mises en garde sur l'interaction de ces initiatives avec des méthodes d'enseignement reposant de plus en plus sur la technologie et le numérique. Enfin, Yuri Alexander Romaña-Rivas propose un modèle vertueux d'adaptation juridique avec l'exemple du travail de la Juridiction Spéciale pour la Paix de Colombie. A travers le cadre original du « pluralisme juridique racialisé », l'auteur contextualise le fonctionnement et les caractéristiques institutionnelles de ce qui est devenu à la fois une instance de large collaboration à l'égard de la justice transitionnelle, et une rencontre unique entre l'État, les groupes armés non étatiques, les communautés afro-américaines et les communautés autochtones. Tout comme le film ayant inspiré cette édition de la conférence de la GLSA, l'auteur insiste sur le fait que « l'adaptation est un processus profond » qui, lorsqu'elle est véritablement comprise de cette manière, peut devenir un modèle de transformation en profondeur et un relais du changement positif.

Remerciements

Comme je le mentionnais précédemment, la Collection de recherche de la GLSA est un projet de formation juridique à travers lequel nous encourageons non seulement les étudiants en droit des cycles supérieurs à vivre leur première expérience de publication, mais également les membres du comité éditorial à se familiariser avec le processus de l'édition. Je suis ravie du nombre et de la qualité des candidats qui se sont manifestés en tant qu'auteurs ou membres du comité éditorial. Je souhaite remercier chacun de vous sans qui ce volume ne serait resté qu'une simple possibilité. Plus spécifiquement, je souhaite exprimer ma gratitude à mes fantastiques coéditeurs Michael Poon (conférence générale) et Giusto Amedeo Boccheni (séminaires spécialisés) pour leur dévouement et leur enthousiasme – ce volume n'aurait pas pu voir le jour sans leur engagement et leurs éclairages ; à tous les membres du comité organisateur de la conférence (Tanya Oberoi, Isabella Spano, Maria Rodriguez Motta, Michael Poon, Giusto Amedeo Boccheni, and Luisa Castaneda Quintana) pour leur travail acharné d'octobre 2021 à mai 2022 ; au comité éditorial (Michael Poon, Giusto Amedeo Boccheni, Isabella Spano, Luter Atagher, Atagün Mert Kejanlıoğlu, Lucas Clover Alcolea, Mariana Romanello Jacob, Mirosław Michał Sadowski, Vito Di Mei, and Upasana Dasgupta) pour leurs éclairages au cours du processus de relecture ; à notre traducteur Bastien Savin qui nous a permis d'offrir une traduction bilingue de qualité pour l'ensemble des résumés d'articles ; au Juge Michael Tulloch, au Juge Harry Laforme et au docteur Ljiljana Biuković, professeur à la Peter A. Allard School of Law, nos intervenants qui ont nourri chaque participant de leur génie et de leur sagesse ; à Stefan-Michael Wedenig – VP Finance de la GLSA – qui m'a aidée un nombre incalculable de fois depuis octobre 2021, et a toujours répondu avec gentillesse et efficacité ; à Joanne Sulzenko qui a soutenu le développement du Séminaire Doctoral en Droit International du Doyen Maxwell & Isle Cohen à chacune des étapes et a contribué de manière significative à cette édition avec son poème introductif ; à Seyed Mohammad Zavarei qui s'est porté volontaire pour prendre les photos officielles de la conférence de la GLSA ; à Giusto Amedeo Boccheni et Siobhan Mehrotra qui se sont assurés que chacune des décisions que nous avons prises respectait des standards exigeants de développement durable et d'inclusivité, au cœur de nos préoccupations ; à Sarah-Paule Kaba Després, Pina Ricco, Sabrina Falco, Debbie Carlone, Lianne Barski et Tena Groot pour leur aide vis-à-vis des problématiques financières et de ressources humaines ; à la banque Scotia et Stacey Helpert pour leur généreux soutien financier de la recherche juridique ; à Silvana Solitiero pour sa gentillesse et son dévouement exceptionnel envers les étudiants en droit des cycles supérieurs ; au doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, le professeur Robert Leckey, et au vice-doyen de l'époque (cycles supérieurs), le professeur Andrea K. Bjorklund, pour leur soutien continu envers les initiatives des étudiants des cycles

supérieurs ; et à tous les étudiants de McGill, membres de la faculté et du personnel ayant soutenu la conférence de la GLSA et la publication de ce volume.

Si j'ai oublié de remercier l'un d'entre vous – et cela pourrait être le cas compte-tenu de la longue aventure que représente ce projet – veuillez croire que cela n'a pas été fait de mauvaise foi, et que je corrigerai cette erreur au plus vite en modifiant ces remerciements. Je suis reconnaissante envers tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis à ce volume de voir le jour, et je ne peux exprimer à quel point mes collègues ont été formidables au cours du chemin. Je vous souhaite une bonne lecture, et j'espère que vous serez aussi enthousiastes que moi à l'idée d'assister au commencement de la carrière académique d'étudiants des cycles supérieurs extraordinaires.